

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 MARS 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

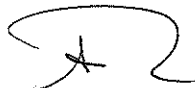
OBJET

Élection du Maire

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1^{er} avril 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1^{er} avril 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} avril 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quatorze, le 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 mars deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence du doyen d'âge Madame Monique DUMONT conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Monsieur AUDURIER, Monsieur PRIoux, Monsieur PIVERT, Monsieur LAMY, Monsieur LEBRAY, Monsieur BATTISTELLI, Madame BOUTIN, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame RICHARD, Madame MACÉ, Monsieur COMBALAT, Madame HABERT-DUPUIS, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame CERIGHELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEUGNET, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Monsieur PÉRICARD, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame NASRI, Monsieur ROUSSEAU, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LIBESKIND à Madame de CIDRAC
Madame VENOT à Monsieur LAMY

Secrétaire de séance :

Monsieur VILLEFAILLEAU

N° DE DOSSIER : 14 B 01

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

RAPPORTEUR : Le Président de séance

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Germain-en-Laye nouvellement élu est réuni de plein droit le vendredi suivant le tour de scrutin à l'issue duquel il a été élu au complet.

La convocation au présent Conseil a été adressée dans les trois jours francs de la présente réunion.

Conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du Maire.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats s'étant fait connaître auprès du Président de séance, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au scrutin.

Les candidats déclarés étant :

- Monsieur Emmanuel LAMY pour le groupe Union Pour Saint-Germain
- Madame Anne GOMMIER pour le groupe Agir Pour Saint-Germain-en-Laye

Les résultats du scrutin sont :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 43

Nombre de bulletins blancs et nuls : 5

Nombre de suffrages valides exprimés : 38

La majorité absolue est fixée à : 20

Ont obtenu par ordre décroissant de voix :

- Monsieur Emmanuel LAMY : 34
- Madame Anne GOMMIER : 4

Monsieur Emmanuel LAMY ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu Maire de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye